



*8 rue de la Mission
10000 Troyes*

A

Monsieur le Conseiller Général

Le 9 juillet dernier, vous avez voté :

- La fin de la gratuité des transports scolaires pour la majorité des 17 000 écoliers aubois qui, de la maternelle à la terminale, les utilisent quotidiennement pour se rendre à l'école.

- Vous avez également supprimé les transports particuliers qui permettaient aux élèves du canton d'Ervy le Châtel orientés en SEGPA de se rendre au collège de BOUILLY où ils étaient affectés par les services de l'Education nationale ; ceux-ci, comme les parents des enfants concernés, n'ont été informés que la veille de la rentrée ! Une solution pour leur permettre de bénéficier de l'enseignement adapté dont ils ont besoin, est encore en recherche un mois après la rentrée !

- Vous avez de plus supprimé les bourses que le département accordait à plus de 330 lycéens de familles aux revenus très modestes, sous prétexte que les lycéens sont du ressort du Conseil régional, ce qui est vrai, mais l'aide sociale, elle, est bien du ressort du Conseil général. Les familles ont été informées à la rentrée ! N'ont-elles plus besoin de ces bourses pour assumer les dépenses de cette rentrée ?

La FCPE Aube considère que toutes ces mesures :

- Mettent à mal le service public d'Education que la tradition républicaine de notre pays veut laïc et obligatoire, et dont la charge doit être assurée par l'ensemble des citoyens en fonction de leurs revenus et non peser particulièrement sur les utilisateurs.

- Pénalisent lourdement les familles les plus démunies : par exemple le coût de ce « ticket » est impossible à assumer pour les familles qui bénéficient du RSA ! Et pourtant il le leur est demandé sans honte !

Tél : 03 25 73 13 08

Courriel : fcpe10@orange.fr

Permanence le mercredi de 14 à 17 h

La FCPE Aube proteste également contre la brutalité inhabituelle dont à fait preuve sur ce dossier le Conseil général Aube :

- Aucune concertation avec l'Education nationale, avec les fédérations de parents d'élèves, les collectivités locales impactées.

- Décision prise au début de l'été ; ce qui ne permet, ni contestation organisée, ni anticipation des effets de cette mesure : les enfants des parents qui refuseront de s'acquitter de ce « ticket » seront-ils laissés sur le bord de la route par les chauffeurs de bus ? Les élèves absents de ce fait seront-ils sanctionnés par l'administration scolaire ? Les allocutions familiales seront-elles retirées aux familles récalcitrantes ?

- La FCPE conteste radicalement l'argument mis en avant par le Président du Conseil général, celui de la responsabilisation des familles à propos d'une utilisation insuffisante du service dont nous démontrons par ailleurs dans le document joint « lettre ouverte à Mr le Président du Conseil général de l'Aube » qu'il est totalement infondé et au contraire met en cause la compétence la compétence du département à gérer ce dossier depuis près de 30ans.

Le Président du Conseil général dénonce les contraintes budgétaires « impossibles » imposées par la politique gouvernementale (que soutient par ailleurs la majorité de votre assemblée !). Si cela vous oblige à réduire les dépenses, c'est votre choix politique que de déterminer les postes concernés : il y a encore 25 départements français où la gratuité des transports est totale, et 10 où elle ne dépasse pas 3 euros par mois et par enfant !

Vous estimez le rapport de ce « ticket » à 800 000 euros ; à mettre par exemple en parallèle avec les 500 000 euros annuels pendant 10 ans d'amortissement financier de votre auditorium bien contesté (si son coût n'est pas réévalué !)

Nous ne doutons pas que, nantis de ces informations, vous demanderez à réexaminer ce dossier qui soulève inquiétudes et ressentiments chez de nombreuses familles aubois et qui aurait bien mérité que l'étude prévue en 2011 ait précédé votre prise de décision.

Recevez, Monsieur le Conseiller Général, mes salutations distinguées.

Le Président

Dominique Drot

Tél : 03 25 73 13 08

Courriel : fcpe10@orange.fr

Permanence le mercredi de 14 à 17 h